

PAYS-BAS

Déclaration du gouverneur pour l'Assemblée annuelle 2020 de la BERD – Pays-Bas

Madame la Présidente du Conseil des gouverneurs, Nadia Calviño, Monsieur le Président par intérim Jürgen Rigterink, éminents Gouverneurs et Délégués, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes enchantés de constater qu'en dépit des circonstances, tous les actionnaires peuvent se réunir cette semaine, même dans un cadre différent de celui auquel nous sommes habitués. À l'occasion de l'Assemblée annuelle cette année, un certain nombre de décisions importantes seront prises, y compris, espérons-le, l'accueil de l'Irak en tant qu'actionnaire de la BERD.

En réponse à la pandémie de la COVID-19, la BERD a fait preuve une fois de plus de sa puissante dynamique et de son approche concrète. Nous tenons à remercier la direction et le personnel pour les efforts considérables qu'ils ont mobilisés au cours de ces derniers mois. Nous attachons une grande valeur à la rapidité d'action de la Banque pour appuyer ses clients dans tous ses pays d'opérations. J'aimerais souligner que nous accordons plus que jamais notre soutien à la BERD, en tant que banque axée sur le secteur privé et dotée d'un mandat politique unique, énoncé dans l'article 1 de l'Accord portant création de la Banque (ACB).

L'impact de la pandémie a durement frappé les économies. En ces temps difficiles, il est indispensable de faire en sorte que la BERD puisse faire tout ce qui est dans ses moyens pour fournir une aide à ses pays d'opérations. Les Pays-Bas appuient par conséquent la décision de reporter les discussions sur une éventuelle expansion de la portée géographique de la Banque. Nous avons souligné auparavant qu'une analyse plus approfondie est nécessaire pour permettre aux actionnaires d'étudier les arguments en faveur d'une expansion du mandat géographique de la BERD.

En ces temps d'incertitude et de chaos économique, il est essentiel de soutenir le secteur privé. Les Pays-Bas accueillent favorablement les efforts de la BERD visant à augmenter ses opérations, avec pour conséquence un record d'investissements. Dans ce contexte, nous insistons pour que la Banque maintienne l'excellente qualité et l'additionnalité de ses investissements.

Maintenant qu'elle amorce la phase de reprise après sa réponse immédiate à la crise, il est essentiel que la BERD se montre ambitieuse et étaye son intention d'un virage vers une économie verte et de l'édification d'un avenir durable et résilient, qui prenne en compte toutes les qualités de la transition : compétitive, bien gouvernée, verte, intégrée, inclusive et résiliente. La reprise doit s'aligner sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le changement climatique. En outre, les investissements de la BERD doivent contribuer à une reprise capable de résister à l'épreuve du temps, en se concentrant sur des domaines comme le passage au numérique. Le Cadre stratégique et capitalistique 2021-25 et la transition vers une économie verte 2.1 constituent les premières étapes dans la bonne direction, autrement dit sur la voie d'une coloration en vert des investissements de la Banque, en déclarant que la BERD œuvrera pour un plein alignement sur l'Accord de Paris et que, d'ici 2025, 50 % des investissements de la Banque seront verts. Bien entendu, les Pays-Bas se réjouissent de ces étapes et encouragent toutes les BMD à élaborer et à mettre en œuvre sans retard une méthodologie d'alignement commune sur l'Accord de Paris.

Pour que la BERD puisse générer un impact encore plus grand sur la transition, la mobilisation de financements privés est indispensable. Nous sommes convaincus que cet aspect doit être pour la Banque l'un de ses objectifs stratégiques fondamentaux durant la prochaine période couverte par le CSC. L'élaboration de cette approche de mobilisation au début de la période du CSC est une étape cruciale pour permettre à la Banque d'accentuer ses efforts à cet égard.

Les Pays-Bas ont toute confiance que, sous une nouvelle présidence et avec son personnel compétent, la BERD sera équipée pour concrétiser ses aspirations durant la période de 2021 à 2025 et au-delà, tout en respectant rigoureusement ses trois principes fondamentaux : impact sur la transition, additionnalité et saine gestion bancaire.